



Programme on Governance in the Arab Region
برنامج الأمم المتحدة الإنمائي / برنامج إدارة الحكم في الدول العربية



L'informatisation des services du ministère public

Programme POGAR pour la modernisation
du ministère public dans les pays arabes

Rabat, le 25 février 2006

Yves RABINEAU, Magistrat de liaison français
auprès des autorités judiciaires du Royaume du Maroc

Les fonctions pénales du parquet

- Mettre en mouvement l'action publique
- Préparer le dossier des poursuites
- Soutenir l'accusation à l'audience
- Exécuter les condamnations

INFORMATISER ,

1. POURQUOI ?

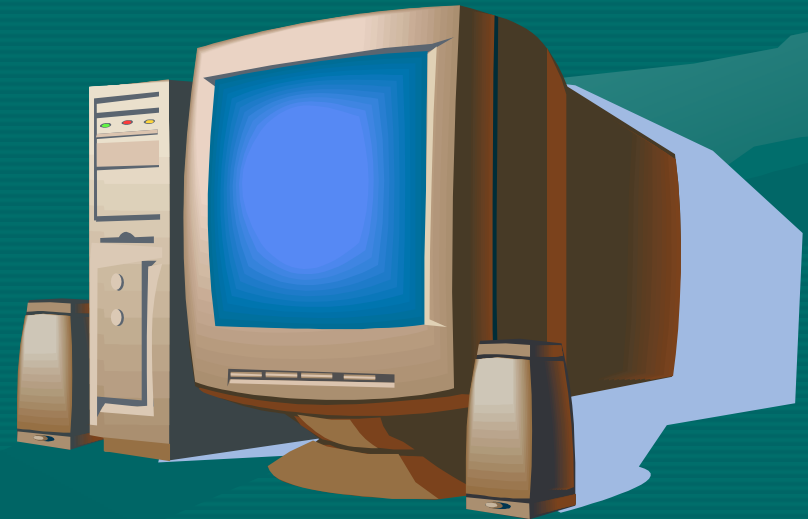
2. COMMENT ?

POURQUOI ?

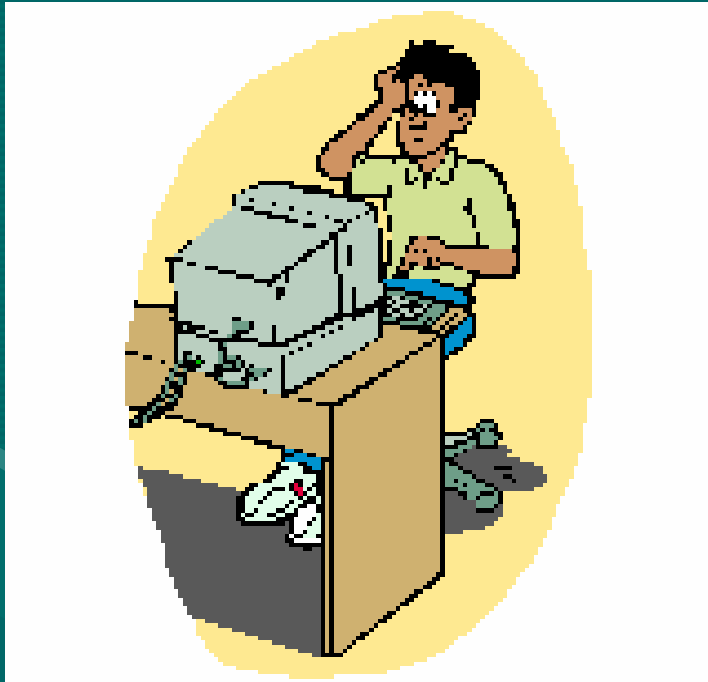
- 1 Simplifier et rendre plus efficace le travail administratif
- 2 disposer d'un suivi de l'activité
- 3 Réduire les délais de traitement des affaires
- 4 Communiquer !

UN TRAVAIL PLUS SIMPLE ET PLUS EFFICACE

- La saisie initiale est une étape déterminante
- Elle permettra ensuite d'éditer des documents
- Et de procéder aisément à des recherches
- Les données seront actualisées en temps réel



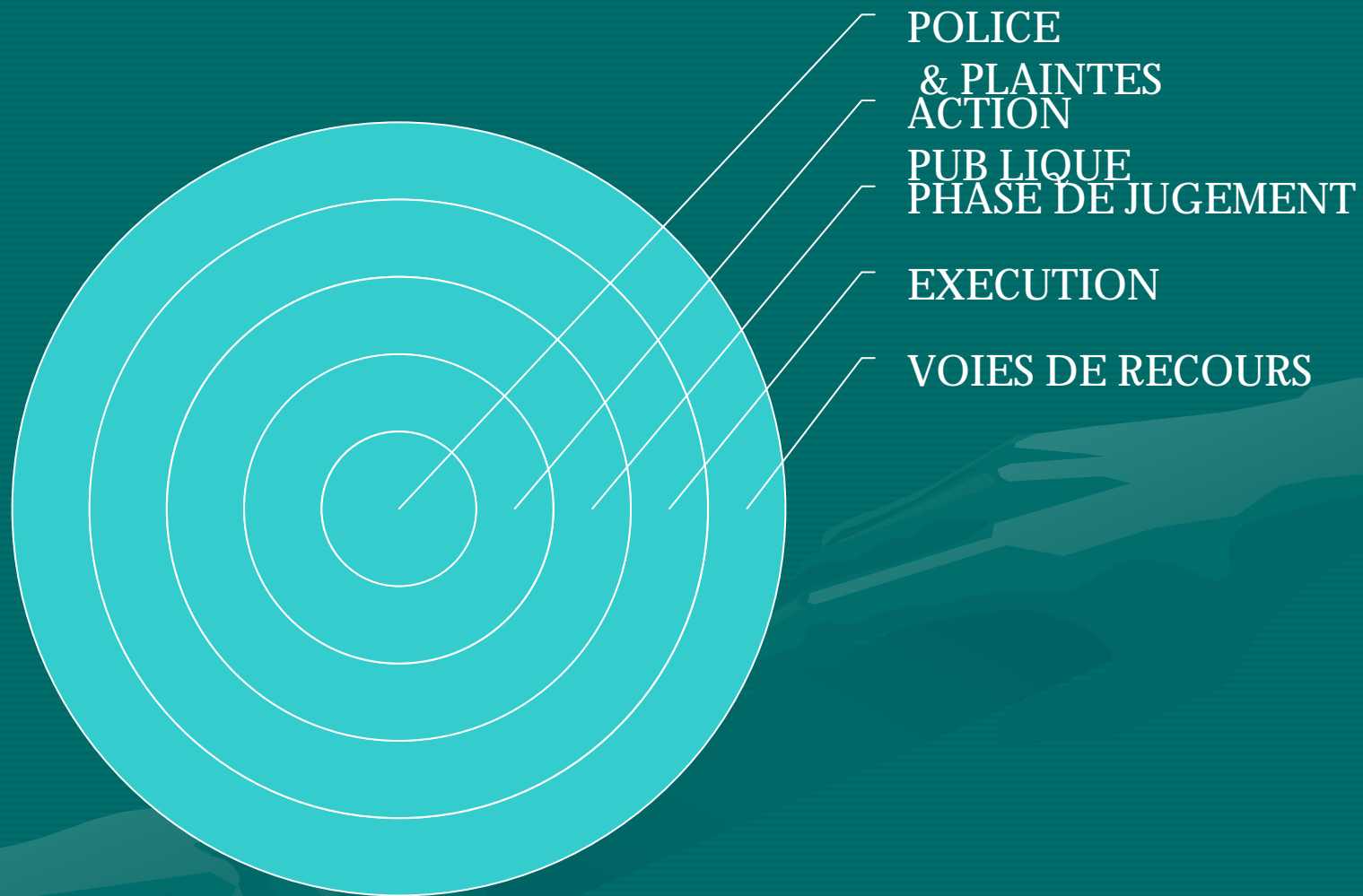
Le suivi de l'activité



- Statistiques de gestion
 - activité du service (tableaux de bord)
 - criminalité locale & nationale
- Données documentaires
 - législatives
 - jurisprudentielles

DES DELAIS REDUITS

- La saisie informatique opérée à chaque phase de la procédure profite aux acteurs qui interviennent en aval
- Le parquet, intervenant à tous les stades de la procédure, a la responsabilité de l'enregistrement initial
- Chaque entité ajoute les données qui lui sont propres et procède aux modifications nécessaires

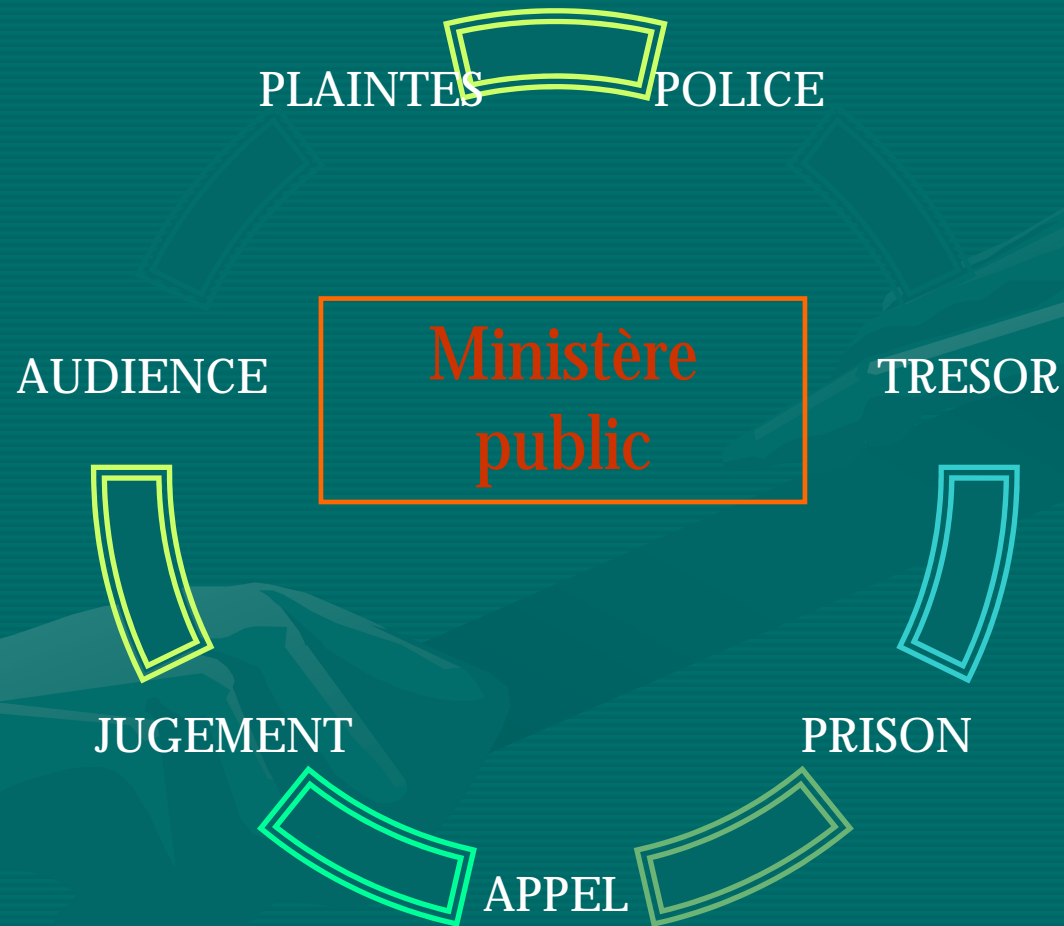


UN ENRICHISSEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION
A CHAQUE ETAPE DE LA PROCEDURE

Une informatique **communicante**

- Le parquet doit en permanence échanger des informations avec ses partenaires
- L'informatique permet de s'affranchir de nombreuses contraintes grâce à la messagerie
- Elle offre des possibilités de communication automatique et de traitements automatisés des données avec d'autres systèmes d'information
- Elle ouvre de nouvelles voies dans la relation avec les justiciables et les professionnels

Des partenaires nombreux



COMMENT ?

L'informatique judiciaire apparaît simple dans son principe, mais elle suppose de faire des choix techniques pertinents préalablement à toute démarche de modernisation

- 1 centralisation ou décentralisation
- 2 données partagées et cadre d'interopérabilité

L'architecture générale du système

- Un système national centralisé
- Des systèmes régionalisés
- Ou des systèmes locaux
- Le transfert en temps différé de certaines données sur un serveur national

Parler le même langage

- Avoir les mêmes normes techniques entre administrations
- Disposer d'un dictionnaire des données partagées
- Utiliser pour chaque type de donnée la même structure de fichier

données communes de la personne :

- Identifiant [0..n] : Identifiant
- NomFamille [0..1] : Texte
- NomUsage [0..1] : Texte
- Pseudonyme [0..1] : Texte
- Surnom [0..1] : Texte
- Prenom [0..n] : Texte
- PrenomUsuel [0..1] : Texte
- PrenomUsage [0..1] : Texte
- Sexe [0..1] : Code
- Civilite [0..1] : Code
- Titre [0..n] : Code
- SituationMatrimoniale [0..1] : Code
- SituationPatrimoniale [0..1] : Code

La situation en France

- L'informatisation des parquets a commencé vers 1975
- Elle est généralisée depuis 1984, mais avec des outils hétérogènes
- L'application Cassiopée, en cours d'implantation, concerne 175 tribunaux et 7000 agents. Elle a demandé 5 ans de préparation.

Conclusion

L'informatisation n'est pas un projet qui peut être mené à bien par le seul ministère public

Il est fait pour communiquer, partager et échanger,

Il faut dialoguer avec ses partenaires dès sa conception !

Merci pour votre attention...